

6 octobre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil, 10, rue Louis-Charles-Panet, le mercredi 6 octobre 2021 à 20 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Daniel Gravel  
District numéro 2 : Jasmin Boucher  
District numéro 3 : Denis Filiatrault  
District numéro 4 : Gilbert Perreault  
District numéro 5 : Geneviève Poirier  
District numéro 6 : Nathalie Lépine

Formant quorum sous la présidence de Mme la mairesse, Françoise Boudrias.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier.

## MOT DE BIENVENUE

### ORDRE DU JOUR

- 01- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 02- Période de questions
- 03- Adoption des procès-verbaux
  - 3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et séance extraordinaire du 29 septembre 2021
- 04- Correspondance
  - 4.1 Adoption du bordereau de correspondance du 20 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021
- 05- Administration
  - 5.1 Adoption des comptes payés et à payer au 6 octobre 2021
  - 5.2 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
  - 5.3 Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020
  - 5.4 Vente conditionnelle du lot numéro 5 611 423 du cadastre du Québec aux fins de permettre l'établissement de 60 places en garderie privée subventionnée à Sainte-Mélanie
  - 5.5 Fixation de la rémunération payable au personnel électoral lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021
- 06- Urbanisme et mise en valeur du territoire
  - 6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du service de l'Environnement pour la période du 19 août au 29 septembre 2021
  - 6.2 Officialisation de la dénomination du lot numéro 6 376 723 pour « rue des Jardins »
- 07- Sécurité publique
- 08- Loisirs et culture
  - 8.1 Autorisation de paiement relatif à l'installation de modules de jeux au parc des Sables – Décompte numéro 1
- 09- Hygiène du milieu et travaux publics
  - 9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021
  - 9.2 Acquisition de fournitures d'équipement paysager et résiliation du contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux

10- Période de questions

11- Varia

12- Levée de la séance

2021-10-231

01- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

02- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 05.

- a) Coquille sur l'ordre du jour
- b) Est-ce que vous avez le droit de nous interdire de filmer ? Oui  
Est-ce qu'il y a un risque d'expropriation suite à l'adoption en septembre de la résolution qui interdit toute nouvelle utilisation du sol et toute nouvelle construction incluant les bâtiments ou ouvrages accessoires dans les zones sujettes à des risques d'inondations ? Non
- c)

La période de questions est close à 20 h 14.

03- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-10-232

3.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et séance extraordinaire du 29 septembre 2021

Étant donné que tous les membres du conseil ont reçu leurs procès-verbaux au préalable, dispense de lecture est donnée au directeur-général et secrétaire-trésorier.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> septembre 2021 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 septembre 2021 soient approuvés.

Adoptée

04- CORRESPONDANCE

2021-10-233

4.1 Adoption du bordereau de correspondance du 20 août au 1<sup>er</sup> octobre 2020

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le bordereau de correspondance pour la période du 20 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du bordereau de correspondance pour la période du 20 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Adoptée

05- **ADMINISTRATION**

2021-10-234

5.1 **Adoption des comptes payés et à payer au 6 octobre 2021**

Il est proposé par monsieur Gilbert Perreault  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le rapport des dépenses et salaires pour la période se terminant le 6 octobre 2021 et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à les payer pour un montant total de **483 942,84 \$.**

|   |                      |
|---|----------------------|
| Décaissements : chèques numéro 14448 à 14478        | 70 960,37 \$         |
| Chèques annulés numéro 14454 à 14462                | (0 \$) \$            |
| Comptes fournisseurs : chèques numéro 14479 à 14545 | 333 555,93 \$        |
| Salaires du 15 août au 25 septembre 2021            | 79 426,54 \$         |
| <b>Total de la période :</b>                        | <b>483 942,84 \$</b> |

Adoptée

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires affectés pour les dépenses décrites dans la présente résolution.

Me François Alexandre Guay  
Directeur général et secrétaire-trésorier

2021-10-235

5.2 **Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020**

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose conformément à l'article 176.1 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1) le rapport financier et le rapport du vérificateur externe, tels que produits par monsieur Pierre Brabant, comptable professionnel agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal prenne acte du rapport financier de la Municipalité de Sainte-Mélanie et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

2021-10-236

5.3 **Faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020**

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1), madame Françoise Boudrias, mairesse, rapporte les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, tels que produits par monsieur Pierre Brabant, comptable agréé, pour la période se terminant le 31 décembre 2020.

Adoptée

2021-10-237

5.4 **Vente conditionnelle du lot numéro 5 611 423 du cadastre du Québec aux fins de permettre l'établissement de 60 places en garderie privée subventionnée à Sainte-Mélanie**

**ATTENDU**

le projet déposé par madame Meggie Lefebvre, propriétaire du Service de garde éducatif Maxi-Mousse, aux fins d'établir 60 places en garderie privée subventionnée à Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** la lettre du ministre de la Famille datée du 23 août 2021 autorisant madame Meggie Lefebvre à mettre sur pied une garderie afin d'offrir 60 places subventionnées, dont 10 places pour les enfants de moins de 18 mois, dans une installation qui sera située dans la municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** la promesse d'achat sur le lot numéro 5 611 423 du cadastre du Québec déposée par madame Meggie Lefebvre ;

**ATTENDU** les demandes répétées exprimés par les citoyennes et citoyens de Sainte-Mélanie à accroître la disponibilité des places en garderie sur le territoire;

**ATTENDU** que cette vente est conditionnelle à la mise en opération d'une garderie privée subventionnée avant le 31 décembre 2023 et autres clauses convenues entre la Municipalité et l'acheteur ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Geneviève Poirier Appuyé par monsieur Denis Filiatrault Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE** la Municipalité de Sainte-Mélanie vende, conditionnellement aux clauses inscrites à l'offre d'achat convenue avec, Service de garde éducatif Maxi-Mousse, le lot numéro 5 611 423 du cadastre du Québec situé sur la rue Lys, au montant de soixante-cinq mille dollars (65 000 \$) ;

**QUE** la vente soit conditionnelle à l'établissement d'une garderie privée subventionnée de 60 places d'ici le 31 décembre 2023 et ne peut être vendu ou cédé dans ce délai sans le consentement écrit du vendeur ;

**QUE** les frais et honoraire de l'acte de vente, de sa publication et autres frais soient acquittés par l'acheteur ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** la mairesse ou le maire et Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie, tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

2021-10-238

**5.5 Fixation de la rémunération payable au personnel électoral lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021**

**ATTENDU** que le conseil municipal peut, par résolution, établir un tarif différent que celui déterminé par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* fixé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) (article 88, al. 2) ;

**ATTENDU**

que le conseil municipal souhaite majorer la rémunération payable au personnel électoral afin de faciliter le recrutement lors de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 et s'harmoniser avec les rémunérations des municipalités voisines;

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par monsieur Daniel Gravel  
Appuyé par monsieur Denis Filiatrault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**QUE** le conseil municipal établit la rémunération du personnel électoral et des employés municipaux travaillant pour l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 ainsi :

| <b>Personnel électoral</b> |   |           |    |                     |
|----------------------------|---|-----------|----|---------------------|
| Commission de révision     | Le plus élevé de  | 20 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Primo                      | Le plus élevé de  | 20 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Préposé à l'accueil        | Le plus élevé de  | 20 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Scrutateur                 | Le plus élevé de  | 20 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Secrétaire bureau de vote  | Le plus élevé de  | 18 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Table de vérification      | Le plus élevé de  | 16 \$ (2) | ou | Le taux horaire (1) |
| Substitut                  |   | 50 \$ (3) |    |                     |
| (1)                        | S'il s'agit d'un employé municipal, prendre son taux régulier horaire d'employé municipal et le multiplier par les heures effectuées. |           |    |                     |
| (2)                        | Rémunération à l'heure.   |           |    |                     |
| (3)                        | Montant forfaitaire s'il ne travaille pas lors du vote par anticipation et le jour du scrutin.  |           |    |                     |

**Tâches cumulées**

Toute personne qui cumule des fonctions lors d'une même journée n'aura le droit de recevoir que la rémunération la plus élevée.

**Événement**

|  |  |
|--|--|
| Commission de révision                   | Jeudi 21 octobre de 19 h à 22 h  |
|  | Vendredi 22 octobre de 10 h à 13 h   |
|  | Lundi 25 octobre de 14 h 30 à 17 h 30  |
| Vote par anticipation                    | Dimanche 31 octobre de 9 h 30 à 20 h   |
| Jour du scrutin                          | Dimanche 7 novembre de 9 h 30 à 20 h   |
| Dépouillement                            | Dimanche 7 novembre, le personnel électoral doit demeurer sur place jusqu'à la fin du dépouillement.   |
| Vote par anticipation et jour du scrutin | Il est demandé d'arriver une demi-heure plus tôt afin que le personnel électoral se prépare adéquatement pour l'ouverture des portes à 9 h 30. |

Adoptée

**06- Urbanisme et mise en valeur du territoire**

2021-10-239

**6.1 Rapport du service d'Urbanisme et du service de l'Environnement pour la période du 19 août au 29 septembre 2021**

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service d'urbanisme et du service de l'Environnement pour la période du 19 août au 29 septembre 2021 tel que préparé par monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement et monsieur Sylvain Nihouarn, inspecteur en environnement.

Il est proposé par monsieur Jasmin Boucher  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service d'Urbanisme et du service de l'Environnement pour la période du 19 août au 29 septembre 2021.

Adoptée

2021-10-240

**6.2 Officialisation de la dénomination du lot numéro 6 376 723 pour « rue des Jardins »**

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-05-133 adoptée lors de la séance extraordinaire tenue le 20 mai 2021 relative à l'acquisition du lot 6 376 723 aux fins d'établir la « rue des Jardins » comme chemin public ;

**ATTENDU** la résolution numéro 2021-09-207 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> septembre 2021 dans laquelle le promoteur demandait de modifier le nom du chemin public pour « avenue des Jardins » ;

**ATTENDU** la correspondance datée au 16 septembre 2021 reçue de madame Mélissa Lafrenière, historienne et toponymiste à la Commission de toponymie, nous indiquant que la voie de communication ne correspond pas à une avenue, mais plutôt à une rue selon le Guide des termes génériques – Un vocabulaire précis pour nommer les voies de communication en fonction de leurs caractéristiques ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

**D'OFFICIALISER** la voie de communication du lot numéro 6 376 723 du cadastre du Québec pour le nom de « rue des Jardins » ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** monsieur Tony Turcotte, inspecteur en bâtiment et environnement à transmettre à la Commission de toponymie tout document requis pour donner pleinement effet à la présente résolution.

Adoptée

**07- Sécurité publique**

Aucun point n'est ajouté.

**08- Loisirs et culture**

2021-10-241

**8.1 Autorisation de paiement relatif à l'installation de modules de jeux au parc des Sables – Décompte numéro 1**

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la recommandation de paiement de monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques., datée du 4 octobre 2021 relative à l'installation de modules de jeux au parc des Sables, certificat de paiement CP-1.

**POUR CE MOTIF,** Il est proposé par madame Nathalie Lépine  
Appuyé par monsieur Jasmin Boucher  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**D'AUTORISER** le paiement au montant de cent soixante-dix-huit mille six cent quatre dollars et cinquante-six cents (178 604,56 \$) avant taxes à la compagnie **Terrassement Multi-Paysages Inc.** relatif à des travaux de réaménagement des aires et équipements de jeux au parc des Sables ;

**DE POURVOIR** au paiement de cette dépense en l'affectant au poste budgétaire 03-610-02-721 ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

**2021-10-242**      **09- Hygiène du milieu et travaux publics**  
**9.1 Rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021**

Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021 tel que préparé par monsieur Raphaël Vincent, coordonnateur des travaux publics et des services techniques.

Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par monsieur Gilbert Perreault  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le conseil municipal de Sainte-Mélanie prenne acte du rapport du service des Travaux publics pour la période du 19 août au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Adoptée

**2021-10-243**      **9.2 Acquisition de fournitures d'équipement paysager et résiliation du contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux**

**ATTENDU** la résolution numéro 2017-10-305 adoptée lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2021 relative à l'octroi d'un contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux pour les saisons 2018/2022 à Pelouses à prix modiques Inc. ;

**ATTENDU** le souhait du fournisseur de cesser les activités de son entreprise et de liquider son équipement ;

**ATTENDU** que cette acquisition permettra de procéder à la tonte des pelouses des terrains municipaux en régie interne ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par monsieur Denis Filiatrault  
Appuyé par madame Nathalie Lépine  
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**DE RÉSILIER** de gré à gré le contrat de tonte des pelouses des terrains municipaux convenu avec la compagnie Pelouses à prix modiques Inc. pour la saison 2022 ;

**D'ACQUÉRIR** les fournitures d'équipement paysager de la compagnie Pelouses à prix modiques Inc. pour le montant de quinze mille dollars (15 000 \$) plus les taxes applicables ;

**D'AUTORISER** un transfert budgétaire de quinze mille dollars (15 000 \$) du poste 03-610-01-722 au poste budgétaire 03-610-00-725 pour combler cette dépense d'immobilisation ;

**D'AUTORISER ET MANDATER** Me François Alexandre Guay, directeur général et secrétaire-trésorier à agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

## 10- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 20 h 30.

|                    |  |
|--------------------|--|
| Citoyens           | Retour sur la résolution qui a été adoptée en septembre quant à l'interdiction d'émettre des permis dans les zones à risques d'inondation. Certains citoyens ont besoin de connaître les motifs qui ont mené à cette décision.   |
| Réponse du Conseil | L'adoption de cette résolution répond à une demande du Gouvernement d'adopter à l'intérieur de 6 mois des règlements permettant de régir les usages dans les zones à risques de sinistre. Cette réflexion a débuté il y a quelques années et la Municipalité doit suivre les politiques du gouvernement. L'adoption de règlements se fait en plusieurs étapes dont les avis de motion, les consultations publiques et l'adoption des règlements. Dans ce cas-ci, l'effet de gel permet d'adopter une réglementation à l'intérieur de 6 mois dont le but est de régir les usages dans les zones à risques de sinistres. |

La période de questions est close à 21 h 33.

## 11- VARIA

2021-10-244

### 11.1 Félicitations et remerciements pour les 19 ans de monsieur Daniel Gravel, conseiller du district numéro 1 de la Municipalité de Sainte-Mélanie

**ATTENDU** la fin du mandat et le non-retour du conseiller municipal, monsieur Daniel Gravel, du district 1 au conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**ATTENDU** sa disponibilité et son engagement pendant dix-neuf (19) ans au Conseil, la présence de monsieur Daniel Gravel a assuré, au cours des années de ses mandats de conseiller, la transmission et la connaissance des dossiers municipaux aux nouveaux arrivants au conseil municipal, ce qui a permis d'assurer une meilleure compréhension dans le suivi des dossiers et les obligations de la Municipalité ;

**POUR CES MOTIFS,** Il est proposé par madame Françoise Boudrias :

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

**QUE** madame Françoise Boudrias, mairesse, remercie personnellement monsieur Daniel Gravel de son dévouement, sa disponibilité et son engagement dans les nombreux dossiers de la Municipalité de Sainte-Mélanie ;

**QUE** madame Françoise Boudrias, mairesse, remercie également tous les conseillères et conseillers pour leur dévouement et engagement pour le bien commun.

Adoptée

2021-10-245

12- **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par madame Nathalie Lépine

Appuyé par madame Geneviève Poirier

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** la séance soit levée à 21 h 35.

Adoptée

---

**Françoise Boudrias**  
**Mairesse**

---

**Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.**  
**Directeur général et secrétaire trésorier**